

3 J TAXI

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique

Capital de 500.00 €uros

Siège social : 52 rue Des Coteaux – 95300 PONTOISE

RCS PONTOISE : 804 776 631

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2025
--

*L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente-et-un octobre,
A dix-huit heures,*

L'actionnaire unique de la société 3 J TAXI, S.A.S.U. au capital de 500.00 €uros, dont le siège social est situé au 52 rue des Coteaux 95300 PONTOISE, a tenu la présente Assemblée Générale Extraordinaire en vue de modifications juridiques au sein de la société.

Est présent :

Monsieur Jasmin RAMAROSON, actionnaire unique
Propriétaire de cinq cents actions500 actions

L'Actionnaire unique étant présent, l'assemblée peut valablement délibérer et est régulièrement constituée.

Madame Louise RAMAROSON préside la présente assemblée en sa qualité de Présidente

Elle rappelle l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission de la Présidente
- Nomination d'un nouveau Président
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte des résolutions.

L'associé unique adopte ensuite les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence, prend acte de la démission de Mme Louise RAMAROSON de ses fonctions de Président de la société, et nomme en qualité de nouveau Président à compter du 1^{er} novembre 2025 et pour une durée indéterminée :

* Monsieur Jasmin Auguste RAMAROSON
Né le 7 février 1958 à Antananarivo (Madagascar), de nationalité française
Demeurant 52 rue des Coteaux 95300 PONTOISE

Monsieur Jasmin Auguste RAMAROSON déclare n'être atteint par aucun empêchement, incompatibilité ou interdiction pouvant faire obstacle à sa nomination.

Cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qui s'avèreront nécessaires.

Cette résolution est adoptée

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'actionnaire présent.

Mr Jamin RAMAROSON

«Lu et approuvé

Bon pour acceptation des fonctions
De Président »

« Lu et approuvé
Bon pour acceptation
des fonctions
De Président »

Jamin Ramaroson

Mme Louise RAMAROSON

« lu et approuvé

bon pour démission »

« Lu et approuvé »
bon pour démission »

Louise Ramaroson